

**FNEC FP**

**FO**  
*la force syndicale*

Confédération Générale  
du Travail FORCE OUVRIÈRE

**Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la  
Formation Professionnelle,  
FORCE OUVRIERE**

1, rue Sédillot – 67000 STRASBOURG

Tél : 06 17 33 61 57

nicolas.robert@ac-strasbourg.fr

**Strasbourg, le 25 novembre 2020**

### **COMMUNIQUE**

Sabine Raynaud, enseignante du premier degré, adhérente et militante au **SNUDI FO** de l'Hérault, est convoquée devant le tribunal de Béziers le 1er décembre 2020.

Il lui est reproché d'avoir diffusé des tracts contre la loi Blanquer à un péage d'autoroute avec un foulard sur la bouche.

Ce foulard était destiné à symboliser la volonté du ministre de faire taire les revendications légitimes des enseignants.

Elle encourt une peine maximale de deux ans de prison et 4500 euros d'amende pour « entrave à la circulation » et d'un an de prison et de 15 000 euros d'amende pour « dissimulation du visage lors d'une manifestation ».

De telles poursuites sont inacceptables et constituent une atteinte intolérable à la liberté d'expression et de manifestation de tout un chacun et, plus particulièrement, de tout militant syndical.

La Fédération **Force Ouvrière** des personnels de l'Education Nationale, de la Culture et de la Formation Professionnelle (**FNEC FP FO**) du Bas-Rhin dénonce un tel procédé et exige la levée immédiate de toutes les poursuites contre notre collègue.

Elle peut compter sur le soutien indéfectible de la **FNEC-FP-FO du Bas-Rhin**.